

30 nov 2012 -17:21

Appartient à [Conseil des ministres du 30 novembre 2012](#)

Accession au niveau A pour les agents des services publics fédéraux

Afin de redonner la chance aux fonctionnaires d'accéder au niveau A, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe de nouvelles conditions.

Les derniers examens organisés pour donner aux fonctionnaires la possibilité d'accéder au niveau A (niveau universitaire) datent déjà de 2006. Entretemps, l'administration prête plus d'importance aux prestations qu'uniquement aux diplômes. C'est également le cas, en ce qui concerne la procédure qui a été élaborée pour l'accession au niveau A.

Un collaborateur qui ambitionne une fonction au niveau A, doit d'abord obtenir une mention "excellent" ou "répond aux attentes" lors de son évaluation. Les candidats qui remplissent cette condition, passent un test auprès du Selor afin de vérifier s'ils disposent des compétences génériques nécessaires pour fonctionner à ce niveau.

Dans la phase suivante, les candidats doivent avoir terminé avec fruit cinq cours représentant au moins quatre crédits ECTS figurant au programme des masters d'une université ou d'une haute école. Deux branches au moins doivent avoir trait au droit, à l'économie ou aux finances publiques. Cela permettra ultérieurement aux lauréats de travailler dans plusieurs services. Les personnes disposant déjà d'un diplôme de master sont bien évidemment dispensées de cette phase.

Enfin, les candidats doivent passer une sélection comparative pour une fonction de niveau A. Un classement des candidats est effectué de la même façon que pour les autres procédures de sélection. Jusqu'à présent, les lauréats accédaient au niveau A après 18 mois et étaient à partir de ce moment rémunérés à ce niveau, même s'il n'y avait pas de place vacante. Désormais, ce règlement est supprimé. Aucun recrutement ne pourra être effectué s'il n'y a pas de place vacante.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services
publics

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 209 33

<http://bogaert.belgium.be>